

*L'an deux mille vingt trois, le quatre février à 09 heures 15, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 27 janvier 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 25*

*Nombre de votants : 38*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Thierry GRANTURCO, pouvoir à François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER, pouvoir à Hervé VAN COLEN , Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST , Guillaume CAPARD, pouvoir à Véronique BOURNE , Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON , Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, François HORENT, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL , Fabienne LOUIS, pouvoir à David MULLER , Patricia NOGUET, pouvoir à Patrice ROBERT , Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE , Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président

Monsieur David REVERT est nommé secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°D002\_040223**

**ASSOCIATION "INITIATIVE CALVADOS"**  
**Adhésion de Cœur Côte Fleurie - Cotisation 2023**  
**Autorisation**

Le territoire de la Communauté de Communes est concerné par les missions d'Initiative Calvados qui consistent à aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises de façon décisive dans le financement de leur projet — via notamment un prêt d'honneur à taux 0 % — à les appuyer dans le montage dudit projet et à les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Depuis 2000, INITIATIVE CALVADOS a accordé 27 150 900 € de prêts d'honneur permettant ainsi la création ou la consolidation de près de 8 822 emplois. La qualité de l'accompagnement assure aux entreprises aidées, un taux de pérennité à trois ans de 93%, ce qui représente, en 2022, sur le territoire de Cœur Côte Fleurie, 8 dossiers agréés (Blonville-sur-Mer : 1, Deauville : 2, Villers-sur-Mer : 1, Touques : 1, Trouville-sur-Mer : 2, Saint-Pierre-Azif : 1), pour un montant accordé de 152 400 €, soit 35 emplois prévus.

Sur proposition du Bureau des Maires, qui a émis un avis favorable sur ce dossier lors de sa réunion du 20 janvier dernier, il est demandé au Conseil — afin d'aider INITIATIVE CALVADOS à contribuer au renforcement de sa capacité d'action pour la dynamique économique du Calvados —, de bien vouloir :

- décider, comme l'an dernier, de l'adhésion de Cœur Côte Fleurie à INITIATIVE CALVADOS,
- d'autoriser le versement de la cotisation 2023, à savoir un montant de 5 978 €, somme correspondant au barème fixé en fonction du nombre d'habitants des Communautés de communes.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DECIDE** de l'adhésion, pour l'année 2023, de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie à l'Association INITIATIVE CALVADOS, dont le siège est sis PLUG N'WORK, 2 rue Jean Perrin - 14460 COLOMBELLES.

**AUTORISE** le versement de la cotisation 2023, à savoir un montant de 5 978 €, somme correspondant au barème fixé en fonction du nombre d'habitants des Communautés de communes.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)



**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

  
**David REVERT**  
Secrétaire de séance



  
**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)

    

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville